

Acte N° 2016-40

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 mai 2016,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, notamment son article 38 ;

**Prend acte de l'information suivante :**

**OBJET : Information sur la nomination des chargés de mission**

Les administrateurs sont tenus informés des nominations, en qualité de chargés de mission, de Messieurs Nicolas CHAIGNEAU et Guillaume PROTIERE dont les lettres de missions sont jointes en annexe.

Fait à Lyon, le 30 mai 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.